

# **PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION UTILISATION NATIONALE TRAVAIL A L'EAU le 24 novembre 2004 (au siège de la S.C.C.)**

Présents : Mme THEVENON représentant M.BUCHE , MM. KARCHER Président,  
GAUVRIT, PINCON.

Absent excusé : M. ROBIN

-  
*Début de séance* : 10 h 20

Monsieur KARCHER ouvre la séance, il rappelle que c'est la CUNTE qui organise et gère l'utilisation des chiens de travail à l'eau sauvetage en mer. Un pré-calendrier doit être soumis à la CUNTE avant approbation par la SCC. Les clubs doivent adresser leurs souhaits avant le 1<sup>er</sup> septembre en précisant : date, lieu, nature, contact, juge et plongeurs. Cette demande doit être accompagnée de l'autorisation de la société canine régionale de rattachement. Il est rappelé qu'il ne peut y avoir d'épreuve le jour du championnat ou de la coupe de France de travail à l'eau ainsi que le week-end du championnat de France de la SCC. Il n'est pas souhaitable également d'organiser une épreuve à la date du challenge intersections du CFCTN.

## **Championnat 2004**

13 concurrents étaient au rendez-vous. Beau temps, mer un peu agitée l'après-midi, très bonne ambiance. Un tivoli mis à disposition par notre sponsor ROYAL CANIN a permis de réunir les présents devant un buffet réconfortant bien organisé. La foule des spectateurs était dense sur la plage prouvant si besoin est que notre discipline est très prisée du public.

Résultats : 1<sup>er</sup> Magie du Domaine des 3 Fées Terre Neuve F. à CADOREL Béatrice du CCY

-  
2<sup>ème</sup> Loukoum Golden Retriever M. à VOITURIER Alain d'ACTED  
3<sup>ème</sup> Lucky Terre Neuve F. à GERARD Thierry du CFCTN

## **Rèlements Général, Plongeurs, Championnat**

-  
Examen de plongeur : il est décidé qu'il faudra désormais obtenir 75% des points à la théorie et à la pratique. La natation et la remontée à bord sont éliminatoires mais sans limite de temps ce dernier restant à l'appréciation du jury.

Pour être nommé plongeur national il faut avoir plongé en épreuves officielles sur 5 concours dont 2 en brevet mer. La demande est adressée sous couvert du club accompagnée de l'avis d'un juge d'épreuves. Le permis bateau vivement souhaité ne sera pas exigé.

-

## **Règlement concours international**

Christian KARCHER représente la France au sein de la commission FCI. Une réunion doit avoir lieu prochainement.

## **Juges**

La demande de qualification de Madame CRESSON-TAHON Marie-Claude est transmise ce jour au secrétariat de la SCC.

## **Championnat 2005**

La commission souhaite que le prochain soit organisé par le CFCTN. Il pourrait avoir lieu à Biliers (56) le 7/08/2005. Christian KARCHER prendra contact avec Eric PRUNIER Président du CFCTN.

**Jury pressenti** : Juges : M. ROLLAND et Mme CRESSON-TAHON. Juge remplaçant : M. PRUNIER  
Plongeurs : M. PAPIN et M. CARDINAL , Plongeur remplaçant : M. DUMELIE

## **Coupe de France**

Un certain nombre de pratiquants souhaitent la mise en place d'une coupe de France de travail l'eau.

M. PINCON présente une étude concernant les points suivants :

- Les modalités de sélection.
- Le règlement d'organisation.

Après discussion un projet est établi et sera soumis à la SCC ( voir en annexe )

La CUNTE souhaite qu'elle ait lieu dès 2005 de préférence en région parisienne et, en fin de saison pour permettre la sélection des participants.

Jury pressenti : Juge : Mme DETENDEUR.

Plongeurs : C. CYBAK, G. GABRIEL, Plongeur remplaçant D. BAILLY

## **Calendrier 2005**

Le calendrier est établi en fonction des demandes arrivées au secrétariat. Un effort doit être poursuivi par les clubs postulants pour respecter le délai. Comme d'habitude il sera transmis pour diffusion aux revues " Vos Chiens" et "Sans Laisse", dès qu'il aura reçu l'accord de la SCC.

## **Concours 2005**

Les résultats des épreuves doivent être adressés au secrétariat de la CUNTE, en double exemplaires accompagnés de 2 catalogues, impérativement dans les 15 jours.

Une participation de 1,5 euros par chien engagé, globalisée par le club, sera joint à l'envoi des résultats. Cette somme sera créditée à l'ordre de la SCC. Elle sera versée sur la ligne comptable de la CUNTE et servira à aider les clubs au financement de la coupe de France.

## **Licence**

D'un format carte de crédit elle est destinée à recenser les utilisateurs afin de quantifier et valoriser notre discipline. Elle sera établie sous couvert des présidents de clubs et obligatoire pour participer aux épreuves officielles. Son montant est fixé à 5 euros. Les paiements globalisés par les clubs seront à l'ordre de la SCC.

## **Questions diverses**

### *PV et Feuilles de concours*

Le secrétaire présente un modèle type des formulaires. Ils seront diffusés après accord de la SCC, par mail.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17 h 15.

Le Secrétaire,  
M. GAUVRIT

Le Président,  
C. KARCHER